Cahiers de Psychologie Politique

N° 4 | 2003
La science est-elle en crise ? Décembre 2003

Evolution des représentations enfantines de la délinquance

Manuel TOSTAIN

Joëlle LEBREUILLY

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-4/1344-evolution-des-representations-enfantines-de-la-delinquance
DOI : numerev_516
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 08/12/2003

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : TOSTAIN, M., LEBREUILLY, J. (2003) Evolution des représentations enfantines de la délinquance. *Cahiers de Psychologie Politique*, (4). https://doi.org/10.34745/numerev_516

La présente recherche, réalisée auprès d’enfants âgés de 5 à 10 ans et d’étudiants, examine les représentations de la délinquance en fonction de l’âge et de l’internalité. Les sujets devaient évaluer différents actes délinquants et déterminer les causes de ces actes, ainsi que les types et les raisons des sanctions qui, d’après eux, étaient les plus pertinentes. On note que : 1) très jeunes, les enfants sont capables de faire la distinction entre transgressions de conventions sociales, incivilités, délits et crimes. 2) que l’on distingue trois groupes de sujets (punitif, social et compréhensif). Les résultats sont ensuite discutés dans le cadre des travaux de psychologie morale sur la transgression et ceux, psychosociaux, à propos de la délinquance

The Evolution of Children’s Representations of Delinquency
This study has been carried among 5-to-10-year-old children and students to determine how representations of delinquency change according to age and internality. The subjects were asked to assess different acts of delinquency and establish the causes, types and reasons of punishments which are the more relevant according to them. It can be noted that (1) children can very soon make a distinction between transgressions of social conventions, incivilities, crimes and offences and (2) three groups of subjects stand out (punishing, social and comprehensive). Then, the results are discussed in relation to the works by moral psychology on transgression and by social psychology on delinquency

Mots-clés :

Introduction

La délinquance, en tant que problème de société, fait maintenant partie des grandes questions publiques et politiques (Esprit, 2000 ; Mucchielli ; 2001 ; Salas, 1998). Elle peut être envisagée d’une double façon : En tant que transgression de normes morales ayant une dimension universelle (ne pas voler, ne pas attenter à l’intégrité physique et psychologique d’autrui) (Kohlberg, Lévine et Hewer, 1983 ; Doise, 2001) ; en tant que déviance résultant d’une construction sociale (Durkheim, 1900 ; Fauconnet, 1920 ; Ogien, 1995), la définition et les réactions à son égard pouvant en effet varier selon les préoccupations et les valeurs d’une société donnée. Dans ce cadre, l’objectif de l'étude présentée ici était de voir ce qu’il en est de la représentation par les jeunes enfants de

la délinquance, cette représentation et ses évolutions s'inscrivant à la fois dans le registre de l'intériorisation des valeurs morales et dans la sensibilisation de l'enfant aux discours sociaux qui ont pour cible ce phénomène.



De gauche à droite : E. Enriquez, J. Lebreuilly, C. Chabrol

S'il existe de nombreux travaux sur les représentations de la délinquance, que ce soit en Sociologie (par exemple : Faugeron, Gibbs, 1969 ; Hamilton et Rytina, 1980 ; Malewska, Peyre et Bonerandi,1980 ; Ocqueteau et Perez-Diaz, 1989, Roché, 2001), ou en Psychologie (par exemple Clemence, 2003 ; Coslin, 1999 ; Coslin et Brunet, 1983 ; Doise et Papastamou, 1987), on constate cependant qu'ils concernent principalement les adultes et les adolescents. Pour ce qui est spécifiquement des enfants, on dispose de sources d'information moins nombreuses qui relèvent essentiellement de la psychologie morale. Ainsi, dans le sillage des travaux pionniers de Piaget (1932, 1944), on s'est intéressé à l'évolution avec l'âge des critères pris en compte pour juger de la responsabilité des transgresseurs et des types de punitions considérées comme justes. De ces travaux (Bègue et Emler, 2002 ; Moessinger, 1989 ; Tostain, 1999), il ressort que les enfants jeunes ont une morale parfois assez rigide, ce qui se traduit par des jugements très sévères à l'égard des actes de transgressions, par l'absence de prise en compte des raisons et des justifications des transgresseurs, et par des sanctions ayant fréquemment une dimension expiatoire (rendre le mal pour le mal causé) (Maryniak et Selosse, 1985). On s'est également intéressé à la capacité de l'enfant de distinguer les transgressions qui relèvent des conventions sociales (par définition relatives à une culture donnée), de celles envisagées comme morales, dont on postule au contraire l'interdiction comme universelle. Là, les recherches montrent que dès 4/5 ans cette distinction commence à être acquise, les transgressions de conventions sociales étant jugées moins graves que les transgressions morales (Stern et Peterson, 1999 ; Turiel, Hildebrandt et Wainryb, 1991). Cependant, l'objectif de la plupart de ces études sur les enfants n'étant pas la délinquance en tant que phénomène social, mais plutôt la transgression de normes morales, les histoires proposées aux enfants ne renvoient généralement pas à certains délits plus ancrés dans les préoccupations sociales du moment (comme par exemple le racket en milieu scolaire ou les tags). Signalons toutefois une recherche dans laquelle la dimension sociale est explicitement abordée. Il s'agit d'une recherche de Pierre-Puysegur et Corroyer (1987) sur ce qui constitue un aspect de la délinquance, à savoir les représentations enfantines du système pénal. Cette étude montre que chez les enfants on trouve des opinions variables qui dépendent notamment de leurs attitudes, critiques ou conformistes, vis-à-vis du fonctionnement social, certains jugeant par exemple la justice, objective mais peu efficace, d'autres l'estimant pas assez répressive, d'autres encore la considérant comme inique à l'égard des condamnés. Néanmoins, cette étude comme les précédentes n'ont pas pour objectif d'aborder spécifiquement la question des causes, des origines des actes délinquants, de même que la question des justifications psychologiques, morales ou sociales des sanctions. On dispose donc de peu d'éléments

sur ces aspects. Dans l'optique de dégager des hypothèses sur les spécificités enfantines, il peut être utile de faire retour sur les différentes explications de la délinquance.

Au niveau des causes, si on se réfère aux théories explicatives de la délinquance (Fillieule, 2001 ; Szabo, 1996), il y a en première analyse trois grands champs. Un champ qui met l'accent sur l'influence des conditions sociales défavorables (inégalités économiques, environnement culturel faible, tissu urbain dégradé, etc.). Un autre qui pointe le rôle de la sphère familiale (troubles des identifications parentales, pratiques éducatives déficientes, etc.). Enfin, un champ qui pointe les facteurs individuels et dont les explications se répartissent le long d'un continuum déterminé par la capacité d'autonomie et de libre choix que l'on attribue au délinquant. A un pôle, on trouve des théories pour lesquelles la délinquance renvoie à des dimensions que l'individu ne contrôle pas. C'est par exemple l'idée que c'est dans la nature des individus (Lombroso, 1876) ou lié à un manque d'intelligence. A l'autre extrême, se côtoient des théories qui insistent au contraire sur l'idée que la délinquance est une activité volontaire et délibérée. A titre d'exemple, on peut citer les thèses selon lesquelles les délinquants sont des individus " normaux ", rationnels, mais opportunistes, qui transgressent de façon réfléchie la Loi quand ils savent qu'ils peuvent en récolter des bénéfices à moindre coût (comme dans le cas où il y peu de risques d'être pris. Cusson, 1998).

Au premier plan : M. Tostain

Pour ce qui est des justifications des sanctions ou plus généralement du régime de la peine, on peut se référer à la philosophie juridique (Carlsmith, Darley et Robinson, 2002 ; Collectif, 1989 ; Garapon, Gros et Pech, 2001). Schématiquement, on peut dire qu'il y a ici aussi trois orientations principales. Dans une première optique, kantienne, chaque individu étant doté de raison, est responsable de ses actes, et donc justement punissable. La peine est dans ce cadre, sévère, et la manière la plus ferme de rappeler l'obligation de se soumettre à la Loi Morale et on ajoutera qu'il est normal que le délinquant souffre comme il a fait souffrir autrui, les victimes. Dans une seconde optique, plus humaniste et d'inspiration démocratique, on insiste sur l'idée que la peine permet à l'individu de s'amender, de faire retour sur son geste (Saleilles, Tocqueville). Elle ne doit pas être trop forte pour ne pas bloquer ce travail sur soi. Finalement, elle est une façon de resocialiser l'individu, de le rééduquer. Enfin, dans une optique à la fois sociologique et utilitariste (Bentham, Durkheim), la peine ne sert pas tant à châtier le coupable ou à lui faire saisir le caractère répréhensible de son acte qu'à dissuader d'autres éventuels contrevenants. La peine est ici pour l'exemple (et doit en conséquence faire l'objet d'un maximum de publicité auprès de l'opinion publique) et a également pour fonction de souder le corps social dans une commune réprobation de l'acte déviant.

Par ailleurs, la délinquance relevant à la fois du champ plus général de la déviance et d'un manquement à certains impératifs moraux, on peut penser que la perception que

les individus en ont varie selon la façon dont ils ont intériorisé les valeurs sociales et les normes morales. A cet égard, on peut se référer aux travaux menés par l'équipe de Beauvois et Dubois sur la norme d'internalité (Dubois, 1998). Rappelons qu'il s'agit de la valorisation sociale des explications des comportements qui renvoient à la personne de l'acteur (explications internes), et ce au détriment de celles qui pointent les déterminismes situationnels (explications externes). Ce courant de recherches montre que la norme d'internalité, qui augmente généralement plus on s'élève dans l'échelle sociale, est à voir comme l'expression de l'individualisme libéral propre aux sociétés occidentales, dont l'idéologie on le sait, met l'accent sur l'autonomie et la responsabilisation des acteurs (Dubois et Beauvois, 2002). Dans ce cadre, on regardera si des représentations différentes de la délinquance s'associent à une plus ou moins grande internalité des sujets, des études mettant en évidence en particulier que les internes sont parfois plus évaluatifs et plus intolérants face à la déviance (Le Poultier, 1989 ; Tostain, 1993).

Vue d'ensemble sur l'étude

On s'intéressera dans ce travail à visée exploratoire, aux représentations de la délinquance chez l'enfant en abordant les quatre dimensions suivantes ainsi que leurs liens : – 1) L'évaluation des différents types de délinquances ; - 2) Les origines des actes délinquants; - 3) Les sanctions jugées justes ; - 4) Les raisons des sanctions. En ce qui concerne le premier point, nous proposerons des actes délinquants ayant une certaine actualité sociale et, en se référant à Turiel, on fera l'hypothèse que les enfants distinguent, en termes de gravité, les transgressions de conventions sociales, les incivilités, les délits et les crimes. A cette occasion, à l'instar de ce qui se passe en Droit Pénal (Larguier, 2001), on fera la distinction entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes. Pour ce qui est de la question des origines, les travaux sur les modèles enfantins de description du monde montrent que souvent les enfants sont initialement essentialistes, c'est-à-dire renvoient à une essence, en l'occurrence la Nature, l'explication des comportements humains (Gelman et Taylor, 2000 ; Taylor, 1996). Par exemple, pour expliquer les différences entre sexes, les enfants avancent que c'est dans l'essence des hommes et des femmes d'être différents, et ils sont initialement peu sensibles au rôle de l'éducation, des valeurs sociales dans la genèse de ces différences. On fera donc l'hypothèse que les enfants mettent d'abord l'accent sur les explications qui invoquent la nature ou le caractère du délinquant, d'autant, ainsi que l'indiquent des auteurs tels que Wright et Mischel (1987, 1988), que les enfants utilisent les traits de personnalité de façon assez rigide. Au niveau des sanctions, compte tenu des résultats obtenus en psychologie morale, on s'attend à ce que dans un premier temps, les enfants recourent fréquemment aux sanctions expiatoires et délaissent les sanctions " neutres ", telles celles qui privilégient la discussion à la répression de l'acte (Piaget, 1932 ; Kohlberg, Levine et Hewer, 1983). Pour ce qui est de la justification des sanctions, on fera l'hypothèse que les enfants les plus jeunes choisissent des explications qui se rapprochent du registre kantien et ce pour deux raisons principalement. D'abord, celui-ci a une tonalité assez expiatoire. Ensuite, il n'est pas sans évoquer l'idée d'une morale surplombante, à l'instar de la morale de la soumission à l'autorité évoquée pour les plus jeunes enfants par Piaget ou son continuateur

Kohlberg. Enfin, on abordera la question de l'influence de l'internalité sur la perception de la délinquance. On s'attendra, compte tenu de ce que nous avons dit plus haut, à ce que les sujets internes soient plus sévères dans leurs évaluations des actes délinquants et qu'ils privilégient les causes qui renvoient à la personne du délinquant.

Méthode

Population: 127 enfants âgés de 5 à 10 ans normalement scolarisés en écoles maternelles et primaires (20 garçons et 18 filles de 5 ans, 26 garçons et 21 filles de 8 ans, 24 garçons et 18 filles de 10 ans), et 83 étudiants inscrits en 1ère année de Biologie (33 hommes et 50 femmes)

Procédure: Les enfants ont été vus individuellement dans leurs écoles et les étudiants en dehors de leurs cours. Les questions étaient orales pour les enfants, écrites pour les étudiants. Dans un premier temps, nous avons fait remplir un questionnaire d'internalité aux sujets (le questionnaire abrégé de Dubois (1994, p.194) pour les enfants, le questionnaire de Dubois (1985) pour les étudiants). Ces questionnaires sont constitués de propositions soient internes (être félicité par le maître car on a bien travaillé), soient externes (réussir un exercice de calcul car celui-ci était facile), le sujet ayant un point à chaque fois qu'il choisit la proposition interne (score maximum de 16 pour le premier questionnaire, de 28 pour le second).

Un mois après, les sujets ont été interrogés sur les représentations de la délinquance. Certains enfants étant très jeunes et les thèmes nombreux, nous avons volontairement simplifié les propositions pour chaque thème. Cela dit, quatre aspects étaient abordés: 1) l'évaluation de différents types de délinquance 2) l'origine des actes délinquants 3) les sanctions des actes délinquants 4) la justification des sanctions.

- Evaluation de la gravité: Les sujets, à l'aide d'échelles en 7 points allant : de pas grave du tout (note 1) à très grave (note 7)1, devaient évaluer 10 transgressions réparties approximativement entre conventions sociales (CS), incivilités (I), délits (D) et crime (C). Ces 10 transgressions, qui étaient présentées dans un ordre aléatoire, étaient les suivantes : Manger avec ses doigts (CS), Aller à l'école en pyjama (CS), Dire des gros mots (I), Aller au cinéma sans payer (D), Insulter les enseignants (I), Faire des graffitis (I), Racketter (D), Voler (D), Lancer des cailloux sur la police (D), Brûler un feu rouge et blesser quelqu'un (D/C), Tuer quelqu'un (C).

- Origines (causes) des actes délinquants : A titre "d'amorçage" et pour rendre plus concret pour les jeunes enfants la tâche, on présentait l'histoire suivante: "C'est un enfant qui s'appelle Victor. Il se bat tout le temps avec ses camarades, répond à la maîtresse, lance des cailloux sur les chiens et vole dans les magasins". Les sujets devaient ensuite classer par ordre décroissant d'importance trois raisons (respectivement psychologique, sociale, familiale) susceptibles d'expliquer la conduite de Victor : - "Parce qu'il est méchant, c'est dans son caractère". – "Parce qu'il est pauvre, qu'il vit dans des conditions difficiles". – "Parce que ses parents ne s'occupent

pas bien de lui".

- Les types de sanctions : On proposait aux sujets, toujours à propos de Victor, trois sanctions qu'ils devaient également classés par ordre décroissant. Ces sanctions renvoyaient respectivement à une attitude punitive vis-à-vis de l'enfant, à ses parents, et à une attitude compréhensive à son égard : - "Le punir sévèrement". – "Punir ses parents qui ne s'occupent pas bien de lui"2. – "Parler avec lui".

- Justifications des sanctions : Les enfants classaient par ordre décroissant trois raisons pouvant légitimer l'utilisation d'une sanction. Ces trois justifications se référaient respectivement à un motif expiatoire et de vengeance, à un objectif d'amendement personnel, à l'exemplarité (protection de la société). Justifications proposées: - "C'est normal de punir quelqu'un. Il faut le faire souffrir comme il a fait souffrir les autres". – "C'est pour qu'il réfléchisse et qu'il comprenne que ce n'est pas bien". – "C'est pour l'exemple. Comme ça, si d'autres veulent faire des choses pas bien, ils sauront qu'ils risquent d'être punis".

Résultats

Evaluation de la gravité des actes. Préalable : Notre découpage en quatre catégories de transgression s'avère en adéquation avec les évaluations des sujets : Les transgressions de conventions sociales sont jugées les moins graves (note moyenne = 3,88), puis un peu plus graves les incivilités (5,05) et les délits (5,66), puis très graves les crimes (6,67), les écarts (mesurés à l'aide de t de student) entre les quatre catégories étant statistiquement significatifs (pour détails, voir tableau 1). On remarque cependant une divergence, aller au cinéma sans payer (délit) étant jugé moins grave que certaines incivilités. Cela est certainement dû au fait que cet acte peut s'apparenter à quelque chose qui relève d'une transgression mineure (la tricherie). Quant à brûler un feu rouge et blesser quelqu'un, on note qu'il occupe une position intermédiaire entre les délits et l'homicide (il faut dire qu'en fonction des circonstances - vitesse, prise d'alcool, gravité des dommages corporels - il peut être vu d'un point de vue pénal comme un délit ou un crime).

Influence de l'âge et du sexe : L'analyse de la variance réalisée sur le score moyen général de gravité (moyenne des scores toutes transgressions confondues) révèle un effet âge ($F(3,199) = 10,45$, $p<.0000$) qui se traduit par une augmentation de ce score entre 5 ans et 8 ans (respectivement 5,27 et 5,66, post-hoc3 $p<.010$), puis par une diminution entre 10 ans et l'âge adulte (5,71 et 5,05, post-hoc $p<.0000$). Une analyse détaillée, en fonction du type de transgression, montre que dès 5 ans les enfants font la distinction, en terme d'évaluation, entre les transgressions de conventions sociales (moyenne = 4,46) les délits (5,35) et les crimes (5,96), les comparaisons post-hoc étant significatives. Par contre, ils ne font pas la différence entre les incivilités et les délits, les notes étant équivalentes (5,25 versus 5,35, post-hoc ns). Ce n'est qu'à 8 ans que cette

dernière distinction est faite (incivilités = 5,32 ; délits = 5,96, post-hoc p<.000). D'autre part, on assiste avec l'âge à un découplage, les quatre transgressions jugées les moins graves (manger avec ses doigts, aller en pyjama à l'école, etc..) deviennent encore moins graves (post-hoc significatifs) tandis que les transgressions les plus graves (par exemple vol, tuer) font l'objet d'une évaluation plus sévère (post-hoc significatifs). On remarque également que les plus fortes progressions avec l'âge de cette sévérité renvoient notamment à des délinquances actuellement très sensibles, comme celles qui concernent le milieu scolaire (insulte à enseignants, racket). Il n'y a pas par contre d'influence significative du sexe (moyenne pour l'ensemble des transgressions chez les filles : 5,47 ; chez les garçons : 5,37. F(1, 199) = 0,74, p<.38), exception faite du racket que les filles jugent plus sévèrement (filles = 5,98 ; garçons = 5,21, post-hoc p <.0002). Il n'y a pas également d'effet d'interaction âge x sexe des sujets (F(3,199) = 0,38, p<.76).

Tableau 1 : Evaluation des différentes transgressions selon l'âge

	5 ans	8 ans	10 ans	Etudiants	Ensemble (moyenne)
Manger avec ses doigts (CS) (1)	4,12	3,96	4,20	2,61	3,50
Aller en pyjama à l'école (CS)	4,78	5,18	4,33	3,45	4,26
Dire des gros mots (I)	5,30	5,24	4,43	3,71	4,49
Aller au cinéma sans payer (D)	5,45	5,62	5,93	3,04	4,64
Insulter les enseignants (I)	5,37	4,40	4,73	6,07	5,31
Faire des graffitis (I)	5,08	6,34	6,16	4,54	5,37
Racketter (D)	4,93	5,21	5,23	6,32	5,61
Voler (D)	5,52	6,22	6,93	5,90	6,11
Lancer des cailloux sur la police (D)	5,52	6,73	6,70	6,21	6,30
Brûler un feu rouge et blesser quelqu'un (C/D)	6,33	6,28	6,90	6,78	6,61
Tuer quelqu'un (C)	5,60	6,94	7,00	7,00	6,73
Ensemble (moyenne)	5,27	5,66	5,71	5,05	5,42

(1) : CS : Conventions sociales ; I : Incivilités ; D : Délits ; C : Crimes
(échelle de 1 à 7 : de pas grave du tout à très grave)

Causes, sanctions et justifications: Vue générale: A partir des trois catégories proposées - causes, sanctions et justifications (chacune comprenant trois propositions) - nous avons procédé à une classification hiérarchique ascendante (mesure des distances euclidiennes, agrégation selon la méthode de Ward)4 qui permet de voir dans notre cas, quelles sont les représentations et les attitudes qui entretiennent une certaine proximité. L'analyse de l'arbre hiérarchique nous indique principalement trois groupes de variables (saut à 40% de Dmax). Le premier groupe renvoie à une attitude assez rigide et punitive (on y trouve comme cause le caractère, comme sanction punir et comme justification faire souffrir), le second met l'accent sur la dimension sociale (rôle des parents et des conditions sociales dans la genèse des actes délinquants, possibilité

de sanctionner les parents, la sanction devant servir pour l'exemplarité), le troisième est plus " humaniste " et individualiste (la discussion est privilégiée et la sanction est vue comme un moyen pour le transgresseur de réfléchir).

Causes des actes délinquants *:* Si on se réfère aux causes classées en première position, globalement (tous âges confondus) les sujets privilégient les explications qui voient l'origine de la délinquance dans l'environnement familial. Ils sont ainsi 42% à avancer en premier comme cause les parents (voir tableau 2). Il y a cependant de fortes évolutions avec l'âge (Khi-Deux (6) = 80,038, p<.0000) : Les enfants jeunes mettent l'accent sur les explications en termes de caractère du transgresseur (spécialement les 8 ans qui sont 76% à les choisir) tandis que se dessine avec l'âge une tendance nette à invoquer le rôle des parents. Pour ce qui concerne les causes sociales, elles sont majoritaires chez les sujets de 10 ans (40%). Néanmoins, il n'y a pas de tendances nettes, car celles-ci sont, quel que soit l'âge, toujours fréquentes. Le sexe des sujets a peu d'influence (Khi-Deux (2) = 5,693, p<.058), si ce n'est une tendance des garçons à évoquer un peu plus que les filles les causes en terme de caractère (respectivement 37% contre 22%).

Types de sanctions proposées : On note qu'en général, les sujets privilégient une approche compréhensive, puisque 56% d'entre eux choisissent en première position la discussion avec le transgresseur. Il y a un effet marqué de l'âge (Khi-Deux (6) = 65,59, p<.000) (voir tableau 2) : Le recours à la punition directe du délinquant diminue significativement avec l'âge (choisi par 47% des 5 ans contre 6% des étudiants), et à l'inverse, l'idée d'une discussion augmente (11% à 5 ans, 80% pour les étudiants). Pour ce qui est du recours à une sanction parentale, on note deux pics, l'un à 5 ans, l'autre à 10 ans. Comme précédemment, il n'y a pas d'effet sexe des sujets (Khi-Deux (2) = 0,015, p<.99).

Justifications des sanctions : L'idée que la sanction a pour objectif de faire réfléchir le délinquant est en moyenne majoritairement choisi (54% des sujets classent cette proposition en premier). Il y a là cependant encore un effet significatif de l'âge (Khi-Deux (6) = 83,06, p<.0000) (voir tableau 2) : L'idée de faire souffrir diminue avec l'âge (passant de 42% à 5 ans à 6% chez les étudiants), tandis que la justification par la possibilité de faire réfléchir augmente (respectivement 21% à 5 ans et 88% chez les étudiants). Pour ce qui est de l'idée d'exemplarité, elle est surtout choisie par les enfants de 10 ans (57%). Enfin, à propos du sexe des sujets, il n'y a pas d'effet significatif (Khi-Deux (2) = 5,741, p<.056), même si une tendance montre que les garçons choisissent un peu plus la proposition faire souffrir (garçons : 24% ; filles : 15%) et les filles la proposition réfléchir (filles : 62% ; garçons : 46%).

Tableau 2 : Pourcentages de choix en première position des causes, sanctions et justifications selon l'âge

Catégories	Causes actes			Types de sanction			Justifications de la sanction		
	Caract.	Social	Parents	Punir	Parents	Discus.	Souffrir	Réfléchir	Exemple

5 ans (N=38)	36% (1)	32%	32%	47%	42%	11%	42%	21%	37%
8 ans (N=47)	76%	19%	5%	15%	19%	66%	34%	40%	26%
10 ans (N=42)	22%	40%	38%	15%	45%	40%	10%	33%	57%
Etud. (N=83)	6%	27%	67%	6%	14%	80%	6%	88%	6%
Moy. (N=210)	29%	29%	42%	18%	26%	56%	20%	54%	26%

(1) : Pourcentage ligne (total 100% pour chaque catégorie)

Effet de l'internalité : Nous avons préalablement transformé les notes des enfants pour les mettre sur la même base que celle des étudiants (note maximum 28). Puis, à partir de l'étude de la distribution des scores (similaire entre les enfants et les adultes: moy. générale = 17, 55, sx. = 3,21), nous avons défini un groupe de sujets "internes faibles" (les 25% de sujets ayant les notes les plus basses (notes inférieures à 16)) et un groupe de sujets "internes forts" (les 25% de sujets dont les notes sont les plus hautes (notes supérieures à 21)). Globalement (score moyen général) les évaluations de gravité ne diffèrent pas de façon significative selon le degré faible versus fort d'internalité ($F(1,103) = 1,39$, $p<.25$). Une analyse détaillée par type de transgression ne montre pas également de différences significatives, exception faite de deux transgressions : les " internes forts " jugent plus graves l'insulte à enseignant que les " internes faibles " (respectivement 5,81 et 4,79 ; $t(103)= 2,65$, $p<.01$), de même que le racket (5,92 contre 5,38 ; $t(103)= 2,17$, $p<.05$). Par ailleurs, on note un effet de l'internalité sur le choix des causes (Khi-Deux (2) = 9,89, $p<.007$) et les justifications des sanctions (Khi-Deux (2) = 14,47, $p<.0007$). Ainsi, les " internes fort " choisissent davantage, comme cause : l'environnement familial, comme justification de la sanction : pour réfléchir, " les internes faibles " privilégiant respectivement le caractère et beaucoup plus faire souffrir. Par contre, il n'y a pas de différences au niveau des types de sanctions (Khi-Deux (2) = 3,55, $p<.16$) (voir tableau 3).

Tableau 3 : Pourcentage de choix en première position des causes, sanctions et justifications selon le score d'internalité

Catégories	Causes actes			Types de sanction			Justifications de la sanction		
	Caract.	Social	Parents	Punir	Parents	Discus.	Souffrir	Réfléchir	Exemple
Internes faibles (N=52)	47% (1)	21%	32%	18%	22%	60%	42%	38%	20%
Internes forts (N=53)	13%	31%	56%	6%	37%	57%	0%	71%	29%

(1) : Pourcentage ligne (total 100% pour chaque catégorie)

Discussion

Notre recherche avait pour objectif de voir ce qu'il en est des représentations enfantines de la délinquance, tant en termes de causes, de sanctions que de justifications de la sanction, ce problème étant actuellement très sensible dans l'opinion publique. Ce qui nous intéressait en particulier, c'était de voir dans quelle mesure les enfants s'approprient les différents types de discours qui tournent autour de cette question, compte tenu de ce que l'on sait, dans le cadre des travaux de psychologie morale, sur la perception enfantine de la transgression.

L'analyse des évaluations de la gravité des actes délinquants montre que l'évolution n'est pas linéaire, les sujets les moins sévères étant les sujets les plus jeunes et les adultes. On peut expliquer ce résultat en disant que les enfants les plus jeunes ne sont pas directement touchés par bon nombre des transgressions évoquées, tandis que les étudiants relativisent la portée de ces actes et adoptent une attitude compréhensive vis-à-vis des sujets délinquants (Coslin, 1999). Il serait ici intéressant de voir ce qu'il en est chez les adultes. D'autre part, conformément aux travaux de Turiel, si on se réfère aux scores moyens d'évaluation des différents types de transgressions, on constate que les enfants, dès 5 ans distinguent les conventions sociales des actes à coloration morale, répréhensibles pénalement, comme peuvent l'être les délits et les crimes. Néanmoins, la distinction entre incivilités et délits n'est appréhendée qu'à partir de huit ans. Il faut dire que cette notion d'incivilités, sociologique et non pas pénale, est assez imprécise (Debarbieux, 2000 ; Mucchielli, 2001). Par ailleurs, si les transgressions les moins graves sont jugées encore moins graves avec l'âge, ce qui est conforme aux travaux de psychologie morale qui montrent que les enfants plus âgés font davantage preuve de souplesse dans leurs évaluations que les enfants les plus jeunes, pour les transgressions les plus graves, au contraire, la gravité augmente. Ce résultat inattendu peut néanmoins s'expliquer si on part de l'idée que les transgressions les plus graves mettent davantage en jeu l'intégrité personnelle et le lien social que les transgressions peu graves, ce à quoi les individus deviennent de plus en plus sensibles avec l'âge (Van der Keilen et Garg, 1994).

Si on s'intéresse maintenant aux représentations de la délinquance, l'analyse hiérarchique montre que l'on a trois catégories d'attitudes qui renvoient au découpage que l'on avait fait en fonction des travaux sociologiques et juridiques. Une première catégorie qu'on peut qualifier de punitive, une seconde de sociale, et une troisième de compréhensive. Le détail des analyses met en évidence - pour les causes, qu'un environnement familial problématique est majoritairement choisi par les sujets, les inégalités sociales ne venant qu'après. Il faut dire que depuis une dizaine d'années l'invocation des parents, qui relève du registre de l'explication psychologique, devient très prégnante (Chaillou, 1995), tandis que les explications sociologiques, en termes d'inégalités sociales, sont critiquées par certains auteurs (Cusson, 1998 ; Fillieule, 2001) qui avancent qu'elles déresponsabilisent le délinquant en invoquant des causes qui le dépassent. Il y a cependant des évolutions importantes avec l'âge, les sujets jeunes, surtout de 8 ans, se focalisant sur le caractère, la nature du délinquant. Ce dernier

résultat est certainement la manifestation de la constitution des Théories Implicites de la Personnalité (qui correspondent à la représentation que les individus imaginent entre les traits de personnalité et les comportements. Beauvois, 1984 ; Dubois et Leonova, 2001), qui, on le sait, émergent progressivement, et sont initialement assez rigides. Quant aux causes sociales, ce sont les sujets de 10 ans qui les citent le plus.

Au niveau des types de sanctions, l'approche compréhensive représentée par l'idée de discussion avec le délinquant, domine. On aurait pu s'attendre à une vision plus répressive si on se réfère aux mouvements d'opinion actuels (Lagrange, 2003). Cela tient peut-être au fait que l'histoire qui amorçait l'étude évoquait un enfant. Or, il est clair que l'attitude à l'égard des enfants reste plus modérée, contrairement à ce qui se passe quand il s'agit de juger de la conduite des adolescents et des adultes. Cela dit, les enfants les plus jeunes s'écartent de cette tendance, en choisissant principalement la punition. On remarque également que l'éventualité de sanctionner les parents, qui fait l'objet de débats actuellement, est fréquemment acceptée par les enfants de 10 ans

Pour ce qui est de la justification des sanctions, on a un phénomène équivalent. Globalement, " pour faire souffrir " diminue avec l'âge, tandis que " pour faire réfléchir le délinquant " augmente. On note également que les enfants de 10 ans choisissent en premier lieu l'idée d'exemplarité.

Si on relie ces résultats à l'analyse hiérarchique, on peut dire qu'on a trois grands ensembles. Celui des plus jeunes, caractérisé par une attitude punitive et rigide qui n'est pas sans évoquer ce que Piaget appelait la morale hétéronome. Puis le groupe des enfants de 10 ans, pour qui la responsabilité de la délinquance repose finalement sur les autres, que ce soit la famille ou plus largement les inégalités, et qui en appel à la notion d'exemplarité. Ici, c'est peut-être parce que ces enfants sont à l'âge de la diversification et de la sensibilisation aux expériences sociales (Wallon, 1941), ou encore, si on se réfère à Kohlberg, à l'époque des conventions sociales, que la dimension sociale interpersonnelle est si souvent évoquée par cette classe d'âge. Enfin, on a le groupe des plus âgés qui pointe, dans une approche psychologique qu'on sait massivement présente dans notre société (Beauvois, 1994), le rôle des relations intrafamiliales et la discussion.

A propos de l'internalité, on s'attendait à ce que les sujets " internes forts ", dans la mesure où des travaux montraient leur plus grande stigmatisation de la déviance, produisent les évaluations les plus sévères. Ce n'est pas le cas. Néanmoins, il y a un fait intéressant : On sait que l'internalité est très valorisée dans le domaine scolaire. Or, c'est justement sur les transgressions qui renvoient à cette sphère (insulte à enseignants et racket) que ces sujets se distinguent des autres par une plus grande réprobation de ces actes. Pour le reste, le tableau peut présenter une certaine cohérence. L'internalité est généralement associée à des pratiques éducatives libérales basées sur l'autonomie, la prise en charge personnelle, de même que les pratiques familiales des "internes" insistent sur l'importance du respect de chacun à l'intérieur de la fratrie. Dans ce cadre, il y a une certaine logique à constater que les sujets " internes forts" soulignent le rôle de la famille comme cause de la délinquance et

privilégient, à titre de justification de la sanction, l'idée que cela doit permettre au délinquant de faire un retour sur lui-même, de réfléchir à la signification de son acte.

Cette recherche étant à visée exploratoire et prenant en compte des sujets parfois très jeunes, nous avions volontairement simplifié les propositions. Il conviendrait pour la suite de développer les explications proposées aux enfants afin de se rapprocher de façon plus précise des discours sur la délinquance. De même, il faudrait préciser les facteurs susceptibles de rendre compte de ces représentations enfantines et de leurs variations. Ainsi, qu'en est-il du rôle des pratiques éducatives, des origines sociales des enfants ou encore de l'influence du sentiment d'insécurité sur ces représentations ? (Claes et Lacourse, 2001 ; Coslin, 1999 ; Emler et Ohana, 1992 ; Kellerhals et Montandon, 1991 ; Py et Somat, 1999). Par exemple, si on prend ce dernier facteur, les enquêtes dites de "victimation" montrent chez les adultes, que les sujets qui pensent avoir une probabilité forte d'être victime ont une attitude généralement plus répressive vis-à-vis de la délinquance (Claris, 2002). Il conviendrait également de voir comment ces différentes attitudes se modulent selon le type de transgression concerné (atteintes aux personnes, aux biens) sachant de plus que les explications de la délinquance changent selon le niveau où on aborde ce phénomène. Ainsi, Doise et Papastamou (1987) et Le Poultier (1990) mettent en évidence le fait que les sujets invoquent des causes plutôt sociales à un niveau général, plutôt psychologiques quand on leur présente des cas concrets de délinquants. Enfin, il serait intéressant de voir dans quelle mesure ces attitudes varient selon le niveau de responsabilité individuelle attribué au délinquant (Bordel, 2002).

1 Pour les enfants de 5 ans, de manière à faciliter la tâche, les différents degrés de l'échelle étaient présentés sous la forme de cubes de tailles différentes.

2 Nous avons décidé d'introduire cette proposition dans la mesure où on la rencontre de plus en plus souvent dans le débat politique (par exemple au travers du retrait des allocations familiales ou de la responsabilité pénale des parents).

3 Test de Newman-Keuls.

4 Sur le principe de la classification hiérarchique ascendante, voir Fénélon (1981) ou Lebard, Morineau et Piron (1995).

Beauvois, J.L. (1984). *La psychologie quotidienne*. Paris : Presses Universitaires de France.

Beauvois, J.L. (1994). *Traité de la servitude libérale*. Paris : Dunod.

Bègue, L., & Emler, N. (2002). Figures du jugement moral : Développement, effets comportementaux, variations idéologiques. In A. Le Blanc, M. Doraï, N. Roussiau & C. Bonardi (Eds.), *Psychologie sociale appliquée : Education, justice, politique* (pp.

137-164). Paris, In Press.

Bordel, S. (2002). *Les dimensions objectives et subjectives du jugement de responsabilité*. Thèse de doctorat. Document non publié. Rennes : Université de Rennes 2.

Carlsmith, K.M, Darley, J.M., & Robinson, P.H. (2002). Why do we punish? Deterrence and just deserts as motives for punishment. *Journal of Personality and Social Psychology. 83*, *2*, 284-299.

Chaillou, P. (1995). *Violence des jeunes*. Paris : Gallimard.

Claes, M., & Lacourse, E. (2001). Pratiques parentales et comportements déviants à l'adolescence. *Enfance*, *4*, 379-399.

Clemence, A. (2003). Sens et analyse des différences dans les représentations sociales. In J.C. Abric (Ed.), *Méthodes d'étude des représentations sociales* (pp. 165-178). Paris : Eres.

Claris- Le Bulletin (2002). La victimation en île-de-France. L'insécurité : 1ère préoccupation des français ?, Avril, N°*1*.

Collectif. (1989). *La responsabilité à travers les âges*. Paris : Economica.

Coslin, P.G. (1999). *Les adolescents devant les déviances*. Paris : Presses Universitaires de France.

Coslin, P.G., Brunet, L. (1983). Aspects de la représentation de la délinquance dans un échantillon d'adolescents. *Bulletin de Psychologie*, *36, 359*, 249-263.

Cusson, M. (1998). *La criminologie*. Paris : Hachette.

Debarbieux, E.(2000). *La violence en milieu scolaire*. Paris : ESF.

Doise, W., & Papastamou, S. (1987). Représentations sociales des causes de la délinquance. *Déviance et Société*. *11*, *2*, 153-162.

Dubois, N. (1985). Une échelle française de "locus of control". *Revue de Psychologie Appliquée*, *35*, 215-233.

Dubois, N. (1994). *La norme d'internalité et le libéralisme*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Dubois, N. (1998). Internalité et connaissance évaluative. In J.L. Beauvois, R.V. Joulé & J.M. Monteil (Eds.), *20 ans de psychologie sociale expérimentale francophone* (pp. 189-230). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Dubois, N., & Beauvois, J.L. (2002). Normes libérales de jugement et

individualisme/collectivisme. In J.L. Beauvois, R.V. Joulé & J. M. Monteil (Eds.), *Perspectives cognitives et conduites sociales, tome 8* (pp. 79 -102). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Dubois, N., & Leonova, N. (2001). L'étude de l'émergence, de la compréhension de la signification et de l'utilisation des traits de personnalité chez les jeunes enfants francophones. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, *14, 3*, 21-54.

Durkheim, E. (1900). Deux lois de l'évolution pénale. *L'Année Sociologique*, 65-95.

Emler, N., & Ohana, J. (1992). Réponses au préjudice : Représentations sociales enfantines. *Bulletin de Psychologie, 405*, 223-231.

Esprit (2000). Délinquance juvénile, droit des mineurs et violences collectives, n°*268*, Octobre.

Fauconnet, P. (1920). *La responsabilité*. Paris : Felix Alcan.

Faugeron, C. (1983). Représentations sociales de la déviance et de l'intervention pénale. *Bulletin de Psychologie*, *359*, 299-307.

Fénélon, J.P. (1981). *Qu'est-ce que l'analyse des données ?* Paris : Lefonen.

Fillieule, R. (2001). *Sociologie de la délinquance*. Paris : Presses Universitaires de France.

Garapon, A., Gros, F., & Pech, T. (2001). *Et ce sera justice : Punir en démocratie*. Paris : Editions Odile Jacob.

Gelman, S.A., & Taylor, M.G. (2000). Gender essentialism in cognitive development. In P.H. Miller & E. Kofsky Scholnick (Eds.), *Toward a feminist developmental psychology* (pp. 169-190) . USA : Michigan.

Gibbs, D.C. (1969). Crime and punishment : A study in social attitudes. *Social Forces*, *47*, 391-397.

Hamilton, V.L., & Rytina, S. (1980). social consensus on norms of justice : Should the punishment fit the crime ? *American Journal of Sociology*, *85*, 5, 1117-1144.

Kellerhals, J., & Montandon, C. (1991). *Les stratégies éducatives des familles*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.

Kohlberg, L., Levine, C., & Hewer, A. (1983). *Moral stages : A current formulation and a response to critics*. Suisse : Karger.

Lagrange, H. (2003). *Demandes de sécurité*. Paris : Le Seuil.

Larguier, J. (2001). *Droit pénal général*. Paris : Dalloz.

Lebart, L., Morineau, A., & Piron, M. (1995). *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Paris : Dunod.

Le Poultier, F. (1989). Acquisition de la norme d'internalité et activité évaluative. In J.L. Beauvois, R.V. Joulé & J.M. Monteil (Eds.), *Perspectives cognitives et conduites sociale, tome 2* (pp. 247 -258). Lausanne : Delachaux et Niestlé.

Le Poultier, F. (1990). *Recherches évaluatives en travail social*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Lombroso, C. (1876). *L'homme criminel*. Paris : Alcan.

Malewska, H., Peyre, V., & Bonerandi, J.P. (1980). Attitudes envers les délits*. Enquêtes et recherches de Vaucresson.*

Maryniak, L., & Selosse, J. (1985). Représentation de la punition attribuée par le sujet et par autrui dans des conduites d'appréciation morale chez l'enfant. In J. Bideaud & M. Richelle (Eds), *Psychologie Développementale : Problèmes et réalités* (pp. 263-279). Mardaga : Bruxelles.

Moessinger, P. (1989). *La psychologie morale*. Paris : Presses Universitaires de France.

Mucchielli, L. (2001). Violences et insécurité : Fantasmes et réalités dans le débat français. Paris : La Découverte.

Ocqueteau, F., & Perez Diaz, C. (1989). *Justice pénale, délinquances, déviances : Evolution des représentations dans la société française*. Paris : Centre de Recherches Sociologiques sur les Droits et les Institutions Pénales, n° *50*.

Ogien, A. (1995). S*ociologie de la déviance*. Paris : Armand Colin.

Piaget, J. (1932).*Le jugement moral chez l'enfant*. Paris : Presses Universitaires de France.

Piaget, J. (1944/1965). les relations entre morale et droit. In *Etudes sociologiques* (pp. 172-203). Genève : Droz.

Pierre-Puisegur, M.A., & Corroyer, D. (1987). Les représentations du système pénal chez les enfants de 6 à 10 ans. *Enfance*, *40, 3*, 215-229.

Py, J., & Somat, A. (1999). Discipline et obéissance en famille. In J.L. Beauvois, N. Dubois & W.Doise (Eds.), *La construction sociale de la personne*, *vol 4* (pp.228 -231). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Roché, S. (2001). *La délinquance des jeunes : Les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil.

Salas, D. (1998). *La délinquance des mineurs*. Paris : La documentation française.

Stern, B.L., & Peterson, L. (1999). Linking wrongdoing and consequence : A developmental analysis of children's punishment orientation. *The Journal of Genetic Psychology*, *160, 2,* 205-224.

Szabo, D. (1996). Sociologie de la délinquance. In *Encyclopedia Universalis*, *Volume 7* (pp. 121-127).

Taylor, M.G. (1996). The development of children's belief about social and biological aspects of gender. *Child Development*, *67, 4*, 1555-1571.

Tostain, M. (1993). Norme d'internalité et perception de la déviance : Aspects développementaux. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, *2*, 105-117.

Tostain, M. (1999). *Psychologie, morale et culture. L'évolution de la morale de l'enfance à l'âge adulte*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Turiel, E., Hildebrandt, C., & Wainryb, C. (1991). Judging social issues : Difficulties, inconsistencies, and consistencies. *Monographs of the Society for Resarch in Child Development,* Serial N°*224*, Vol. *56*, N° *2.*

Van Der Keilen, M., & Garg, R. (1994). Moral realism in adult's judgments of responsability. *The Journal of Psychology*, *128, 2*, 149-156.

Wallon, H (1941). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Paris : Armand Colin.

Wright, J.C., & Mischel, W. (1987). A conditionnal approach to dispositional constructs : the local predictability of social behavior. *Journal of Personality and Social Psychology*, *53,* 1159-1177.

Wright, J.C., & Mischel, W. (1988). Conditional hedges and the intuitive psychology of traits. *Journal of Personality and Social Psychology*, *55,* 459-469